



# Déclaration sur la transparence des chaînes d'approvisionnement et l'esclavage moderne

First Solar, Inc. et ses filiales et sociétés affiliées (collectivement dénommées " First Solar ") s'engagent à respecter et à protéger les droits de l'homme dans l'ensemble de leurs activités commerciales et de leur chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de cet engagement, nous nous opposons à toutes les formes d'esclavage moderne et n'avons aucune tolérance pour le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Cette déclaration pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 a été publiée conformément à la loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement de 2010 (SB 657) et à la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, qui exigent que certaines entreprises divulguent des informations relatives à leurs efforts pour faire face aux risques d'esclavage moderne dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Cette déclaration fait référence à First Solar, Inc. et à ses filiales collectivement, y compris nos filiales européennes : First Solar Holdings GmbH (Allemagne), First Solar Manufacturing GmbH (Allemagne) et First Solar GmbH (Allemagne). La liste complète des filiales internationales de First Solar figure à l'annexe 21.1 du [formulaire 10-K de First Solar](#), déposé auprès de la Commission américaine des valeurs mobilières et des changes le 1er mars 2022.

## Nos activités et notre chaîne d'approvisionnement

First Solar est une entreprise américaine de premier plan dans le domaine de la technologie solaire et un fournisseur mondial de modules solaires éco-efficaces produits de manière responsable et contribuant à la lutte contre le changement climatique. Développés dans des laboratoires de R&D en Californie et dans l'Ohio, nous fabriquons et vendons des modules solaires photovoltaïques (PV) reposant sur une technologie avancée de semi-conducteurs à couches minces qui constituent une alternative performante et à faible émission de carbone par rapport aux modules solaires PV conventionnels en silicium cristallin. Depuis l'approvisionnement en matières premières et la fabrication jusqu'au recyclage des modules en fin de vie, notre approche de la technologie incarne la durabilité et la responsabilité envers les personnes et la planète. Nous sommes le plus grand fabricant de modules solaires PV à couche mince au monde et le plus grand fabricant de modules solaires PV de l'hémisphère occidental.

Au 31 décembre 2021, nous comptons environ 4 800 associés (employés à temps plein et à temps partiel). First Solar a son siège social à Tempe, en Arizona (USA), et dispose de bureaux régionaux dans le monde entier et de sites de production à Perrysburg et Lake Township, dans l'Ohio (USA), à Kulim, en Malaisie, et à Ho Chi Minh Ville, au Vietnam. Nous possédons et exploitons les installations qui fabriquent nos modules - transformant une feuille de verre en un module complet, sous un même toit.

Notre processus de fabrication de modules à couches minces utilise environ 30 types de matières premières et de composants pour produire un module solaire. Les matières premières et composants essentiels de notre processus de fabrication comprennent le semi-conducteur CdTe, le verre frontal revêtu d'un oxyde conducteur transparent, les produits organiques tels que les photorésistances, le verre arrière trempé, les cadres, les composants d'encapsulation tels que le film d'étanchéité, la boîte de jonction et son capuchon, les câbles et les connecteurs solaires. Pour plus d'informations sur notre chaîne d'approvisionnement, veuillez consulter notre [rapport de durabilité 2021](#).

## Notre engagement et nos politiques

First Solar s'engage à se conformer aux lois en vigueur pour protéger les droits de l'homme dans chaque pays où elle exerce ses activités et à respecter les droits énoncés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui fournissent des instructions supplémentaires aux entreprises soucieuses de prévenir les impacts négatifs sur les communautés avec lesquelles elles sont en relation.

First Solar a établi des exigences minimales pour ses associés et fournisseurs dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, des normes de travail, des droits de l'homme et de l'éthique commerciale :

- [Code de conduite de First Solar](#) : *Une intégrité sans faille : comment nous menons nos activités de manière éthique* ("notre Code") est une ressource importante conçue pour nous aider à atteindre nos objectifs commerciaux de manière éthique. Notre Code constitue une base solide pour les décisions que nous prenons et les actions que nous entreprenons dans le cadre de nos activités. Il s'applique à tous les employés de First Solar, y compris les associés, les dirigeants et les administrateurs.
- [Politique de First Solar en matière de travail et de droits de l'homme](#) : Notre politique en matière de travail et de droits de l'homme souligne l'engagement de First Solar à respecter les droits fondamentaux de l'homme et à protéger la dignité des travailleurs du monde entier. Notre politique s'aligne sur le code de conduite de la *Responsible Business Alliance* (RBA) et s'inspire de la déclaration de 1998 de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- [Politique de First Solar en matière de minéraux de conflit](#) : First Solar s'engage à s'approvisionner de manière responsable et à exploiter une chaîne d'approvisionnement exempte de minerais des zones de conflit. Nous respectons et soutenons les objectifs établis en vertu de la section 1502 de la loi *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la "loi Dodd-Frank") sur les minerais de conflit et condamnons les violations des droits de l'homme associées à l'extraction, au transport ou au commerce des minerais ainsi que tout soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou à des forces de sécurité qui contrôlent ou taxent illégalement les sites miniers, les voies de transport, les points de commerce ou tout acteur en amont de la chaîne d'approvisionnement.
- [Code de conduite RBA](#) ("Code RBA") : Le code RBA est un ensemble de normes sociales, environnementales et éthiques de l'industrie. Les dispositions du code RBA sont issues de

normes internationalement reconnues, notamment la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. En tant que membre du RBA, nous appliquons le code RBA dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

## Évaluation des risques et diligence raisonnable

Qu'il s'agisse de notre politique, de nos contrats avec les fournisseurs, de la sélection, de l'analyse et de l'audit, de la formation ou de l'établissement de rapports, First Solar adopte une approche globale de l'approvisionnement responsable et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les impacts négatifs potentiels sur les droits de l'homme et l'environnement :

- 1. Vérification** : Tous les nouveaux fournisseurs sont soumis à un processus de qualification rigoureux utilisant un tableau de bord équilibré qui se concentre sur la qualité, le coût, la flexibilité, le service, la technologie et le développement durable. Nous analysons régulièrement notre base d'approvisionnement et effectuons une évaluation annuelle des risques pour identifier les fournisseurs potentiels à haut risque. En 2021, nous avons utilisé des outils et des indices tiers sur l'esclavage, le travail forcé et d'autres aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour identifier les fournisseurs à haut risque en fonction du secteur, de la géographie et des montants dépensés.
- 2. Audits** : First Solar effectue des audits auprès des nouveaux fournisseurs et des fournisseurs à haut risque en matière de qualité, de gestion environnementale, de santé et de sécurité, de travail, de droits de l'homme et d'éthique, en s'appuyant sur le code RBA. En 2021, First Solar est devenue membre du *Responsible Buyer Association*, ce qui nous donne accès à leur outils et programmes d'évaluation indépendants spécialisés et permettra de réaliser des audits tiers de fournisseurs potentiels à haut risque en tirant parti de leur programme d'évaluation validée (VAP) - une norme de pointe pour la vérification de la conformité sur site et pour des audits efficaces et partageables. Nous travaillons avec les fournisseurs pour apporter des améliorations et remédier aux impacts négatifs par le biais de plans d'action correctifs. Nous rendons publiquement compte des performances environnementales et sociales des fournisseurs que nous auditons dans notre rapport sur le développement durable, sur une base annuelle. En 2021, First Solar a réalisé six audits incluant des critères environnementaux et sociaux basés sur le code RBA et un fournisseur a réalisé un audit PVA tiers. En raison des restrictions de voyage de Covid-19 en 2021, la plupart des audits ont été réalisés virtuellement.
- 3. Certification** : Les contrats fournisseurs de First Solar exigent le respect des lois et réglementations en vigueur, en plus des exigences de First Solar, qui peuvent dépasser les exigences légales locales. Selon les termes des contrats fournisseurs de First Solar, les fournisseurs doivent s'engager à respecter le Code RBA et exiger de leurs fournisseurs qu'ils fassent de même. Les fournisseurs doivent également déclarer, garantir et s'engager à ne pas avoir recours au travail d'enfants, d'esclaves, de prisonniers ou toute autre forme de travail forcé ou involontaire, et à ne pas pratiquer d'emploi abusif dans le cadre de la fourniture de biens ou de services. La violation de toute norme de travail peut entraîner la fin de la relation commerciale entre First Solar et la partie concernée.
- 4. Responsabilité interne** : First Solar exige de tous ses administrateurs, dirigeants et collaborateurs qu'ils agissent de manière éthique et qu'ils se conforment au manuel des collaborateurs de First Solar et à notre Code. Notre directeur de la conformité dirige la *Global Compliance Organization* de

First Solar, qui supervise notre programme d'éthique et de conformité. L'objectif de cette organisation est de mettre en œuvre des politiques, des processus, des formations, des programmes de contrôle et de sensibilisation générale afin de promouvoir l'éthique et la conformité aux normes légales et réglementaires applicables. Sous réserve des exigences de la législation locale, et après une diligence raisonnable et une enquête complète et équitable, tout employé dont il s'avère qu'il s'est directement engagé ou qu'il a sciemment engagé des fournisseurs impliqués dans le travail forcé ou le trafic d'êtres humains fera l'objet d'un licenciement immédiat.

5. **Formation** : En 2021, nous avons dispensé une formation sur la transparence dans la chaîne d'approvisionnement à tous les collaborateurs de First Solar impliqués dans les achats, avec un taux d'achèvement de 100 %. La formation comprend les objectifs suivants : reconnaître et faire connaître les risques de trafic d'êtres humains liés aux activités de First Solar ; assurer la conformité avec la loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement (SB 657) et avec les réglementations mondiales en matière de droits de l'homme ; identifier et éviter la main-d'œuvre victime de trafic dans chaque entité commerciale spécifique de First Solar.
6. **Ligne d'assistance éthique** : First Solar a mis en place une ligne d'assistance éthique gérée par un tiers afin de fournir une solution anonyme et confidentielle pour communiquer des préoccupations sérieuses d'ordre juridique, financier, éthique ou relatives aux droits de l'homme. Aucun problème lié aux droits de l'homme n'a été signalé en 2021. La ligne d'assistance éthique garantit que les préoccupations sérieuses sont entendues et font l'objet d'une action immédiate. Tout associé, employé de First Solar, fournisseur et autre partie prenante externe peut signaler ses préoccupations gratuitement via notre [ligne d'assistance éthique](#).

First Solar s'est engagé de longue date à mener ses activités dans le respect des lois et réglementations en vigueur et conformément aux principes éthiques les plus élevés. Nous continuerons à travailler avec nos fournisseurs pour nous assurer qu'ils mènent leurs activités dans le respect des valeurs de First Solar.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de First Solar le 21 avril 2022 et signée par Mark R. Widmar, Chief Executive Officer et Directeur.